



**DELIBERATION N° 25/052 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE À LA DEMANDE DE
RECONNAISSANCE DU CHJAM'È RISPONDI PAR L'UNESCO COMME
PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL (PCI) ET SON INSCRIPTION SUR LA
LISTE DE SAUVEGARDE D'URGENCE**

**CHÌ ADOTTA UNA MUZIONE RILATIVA À A DUMANDA DI RICUNNISCENZA DI U
CHJAM'È RISPONDI DA L'UNESCO CUM'È PATRIMONI U CULTURALE
IMMATERIALE (PCI) È A SO SCRIZZIONE NANTU U LISTINU DI SALVEZZA
D'URGENZA**

SEANCE DU 28 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt huit mars, l'Assemblée de Corse, convoquée le 14 mars 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Serena BATTESTINI à Mme Véronique PIETRI
Mme Vanina BORROMEI à M. Pierre POLI
Mme Santa DUVAL à Mme Chantal PEDINIELLI
M. Jean-Charles GIABICONI à M. Hervé VALDRIGHI
Mme Vanina LE BOMIN à M. Saveriu LUCIANI
M. Ghjuvan'Santu LE MAO à Mme Françoise CAMPANA
Mme Antonia LUCIANI à M. Romain COLONNA
Mme Flora MATTEI à M. François SORBA
M. Antoine POLI à Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA
M. Jean-Louis SEATELLI à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Julia TIBERI à M. Jean-Christophe ANGELINI

M. Alex VINCIGUERRA à M. Don Joseph LUCCIONI
M. Charles VOGLIMACCI à M. Georges MELA

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Pierre GUIDONI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Jean-Michel SAVELLI, Charlotte TERRIGHI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, et notamment son article 73,
- VU** la motion n° 2022/M3/04 adoptée par l'Assemblea di a Giuventù le 20 avril 2022,
- VU** la motion n° 2024/M3/33 adoptée par l'Assemblea di a Giuventù le 05 avril 2024,
- VU** la motion déposée par le groupe « Avanzemu », amendée, à laquelle s'associent Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse, les groupes « Fà Populu Inseme », « Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse » et « Core in Fronte » et les conseillers non-inscrits M. Pierre GHIONGA et Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (53) : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Flora MATTEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA,

Charles VOGLIMACCI.

ARTICLE PREMIER :

ADOpte après l'avoir amendée, la motion dont la teneur suit :

« **CONSIDERANT** le déclin de la transmission intergénérationnelle de la langue,

CONSIDERANT l'urgence de la poursuite d'une politique linguistique propre à lui rendre rapidement son rôle et sa fonction au cœur de la société corse,

CONSIDERANT les votes successifs de notre Assemblée en faveur de la coofficialité de la langue corse, notamment la délibération N° 15/083 AC sur le projet de développement de la langue corse (2016-2021) signée le 23 juin 2012,

CONSIDERANT l'aspiration quasi unanime des corses à l'avènement d'une société bilingue,

CONSIDERANT la place essentielle tenue par la pratique du *chjam'è rispondi* depuis des siècles dans l'expression culturelle chantée et plus largement dans les rapports sociétaux du peuple Corse, au même titre que la *paghjella*,

CONSIDERANT la situation précaire de l'art du *chjam'è rispondi*, causée par de multiples facteurs, notamment l'effondrement de la vie rurale (vecteur principal de ce chant) et son corolaire de rupture de transmissions des savoirs et des pratiques,

CONSIDERANT la reconnaissance du *cantu in paghjella* par l'UNESCO en 2009 comme Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) et inscrit dans le même temps sur la Liste de Sauvegarde d'urgence,

CONSIDERANT les perspectives de l'apprentissage de la langue à travers la pratique du chant improvisé en milieu scolaire,

CONSIDERANT les réussites des expériences de l'enseignement du chant improvisé à l'école auprès des jeunes générations, au Pays Basque et aux Baléares où il y est même officiellement enseigné,

CONSIDERANT l'importance historique et linguistique de l'improvisation poétique chantée dans tout le bassin méditerranéen, connue et pratiquée depuis *a minima* les aèdes grecs,

CONSIDERANT les nombreux programmes en réseaux (Journées internationales de la poésie en Toscane ; Programmes européens INCONTRO ; DUELO, etc.),

CONSIDERANT les travaux universitaires publiés en Corse qui confirment l'intérêt de maintenir et développer la pratique du *chjam'è rispondi* auprès des jeunes générations,

CONSIDERANT les publications, travaux et initiatives menés sur cette thématique, notamment :

- CASALONGA Tonì, 2005 : « *Chjama è rispondi* ». In *L'art des chansonniers, E canti que canti*, Actes du colloque de Gaillac, 28-30 novembre 2003, ISATIS Cahiers d'ethnomusicologie régionale N° 7, Conservatoire Occitan, Toulouse, pp.61-71.
- CRDP DI CORSICA, 2013 : *Sinsibilizzazioni à u chjam'è rispondi*, Ref200DVD06.
- DE CROZE Augustin, 1911 : *La chanson populaire de l'île de Corse*, Librairie Honoré Champion, Paris (réédition C. Lacour, Nîmes, 1998).
- DE ZERBI Ghjermana, 2009 : *Cantu Nustrale*, Albiana, Ajaccio (première édition 1981).
- FUSINA Jacques, 2010 : *Écrire en corse. 50 Questions*, Klincksieck, Paris.
- GATTACECA Patrizia, 2016 : *Cantu in mossa, Le chant corse sur la voie*, Albiana, Ajaccio.
- LUCIANI Francescu 2012 : *U Chjam'è Rispondi, un'Arte di l'Uralitura*, mémoire de Master en Langue et Culture Corse, Université de Corse Pasquale Paoli.
- MANCA Maria, 2009 : *La poésie pour répondre au hasard, une approche anthropologique des joutes poétiques de Sardaigne*, CNRS Éditions, Fondation de la Maison des sciences de l'homme, Paris.
- OTTAVIANI Liria, 1984 : *Le chjama è rispondi*, mémoire de DEA en Études Corses, Université de Corse Pasquale Paoli (inédit).
- PNRC, 1993 : *U Furcatu. Chjama è rispondi*, A Santa di u Niolu, 1989, K7 VHX, 52mn.
- RAGNI Giovanni, 2016 : *Il chjam'è rispondi. Una pratica di canto improvvisato nel contesto corso*, Tesi di laurea in Metodologie della Ricerca Etnografica, Università di Bologna, Corso di laurea magistrale in Antropologia Culturale ed Etnologia.
- SALINI Dominique, 2009 : *Histoire des musiques de Corse*, Dumane, « Hommes & Territoires », Biguglia.
- SANTUCCI Anna Catalina, 2012 : *U chjam'è rispondi, eri, oghje è dumane*, mémoire de Master en Langue et Culture Corse, Université de Corse Pasquale Paoli.
- SOUTHWELL-COLUCCI Edith, 2001 : *Chants populaires Corses*, Traduction, préface et notes de Sauveur Soddu, Mediterranea, Borgu (édition originale *Canti popolari corsi*, R.Giusti, Livourne, 1933).
- TIEVANT Claire, DESIDERI Lucie, 1986 : *Corse, Almanach de la mémoire et des coutumes*, Albin Michel, Paris.

- CECCALDI Mathieu, 1973 : anthologie de la littérature corse, ed Klincksieck.

CONSIDERANT la Thèse de doctorat d'Anna Catalina SANTUCCI intitulée « Chant improvisé en Corse, "u chjam'è rispondi" un art en mutation » (décembre 2022),

CONSIDERANT l'activité dynamique de l'Associu di u chjam'è rispondi, créé en 2008, ayant pour but de promouvoir et développer ce chant improvisé,

CONSIDERANT le travail considérable mené par le Centre National de Création Musicale VOCE de Pigna, l'Adecec de Cervioni, et l'Associu chjam'è rispondi,

CONSIDERANT la pétition lancée en janvier 2025 par ces mêmes acteurs culturels,

CONSIDERANT l'atlas des langues en danger dans le monde de l'UNESCO qui qualifie la langue Corse comme « vulnérable »,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

SOUTIENT tous les acteurs engagés dans la campagne de sauvegarde et la promotion de ce volet identitaire indispensable du patrimoine culturel corse.

DEMANDE solennellement, à l'instar de leur démarche, la reconnaissance du « chjam'è rispondi » par l'UNESCO comme Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) et son inscription sur la liste de sauvegarde d'urgence.

APPUIE et ACCOMPAGNERA cette démarche auprès du ministère de la culture et des instances internationales ».

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 28 mars 2025

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'M. A. Maupertuis', with a long horizontal stroke extending to the right.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS